



Un cadeau exclusif pour l'environnement
grâce à Cornèrcard:
la carte de crédit WWF

Prestations et conditions en un coup d'œil

Vos avantages pour une carte de crédit WWF Visa ou MasterCard:

Soutenez le WWF!*	
■ Pour chaque nouvelle carte émise, le WWF perçoit	CHF 50.-
■ Pour chaque renouvellement de cotisation, le WWF perçoit	CHF 25.-
■ Chaque achat rapporte au WWF – sans frais supplémentaires pour vous	0,25 % de chaque achat effectué est versé au bénéfice du WWF
Service ticketing – votre carte de crédit WWF comme billet d'entrée Événements sportifs, concerts, théâtres, comédies musicales – vous effectuez toutes vos réservations confortablement depuis chez vous sur www.libertyaccess.ch	Service gratuit
Cotisation annuelle Soutenez le WWF et profitez d'une cotisation annuelle avantageuse	
■ Carte principale** (au lieu de CHF 100.-)	CHF 85.-
■ Carte supplémentaire**	CHF 75.-
Retrait d'argent liquide avec NIP Commission en Suisse et à l'étranger	2,5%
Taxe minimale ■ retraits aux distributeurs automatiques de billets	CHF 6.-
■ retraits aux guichets bancaires	CHF 10.-
Dépenses en monnaies étrangères Cours de change retail de la Cornèr Banque S.A. le jour de la comptabilisation, plus frais de traitement pour monnaies étrangères au maximum de	0,9 %
Responsabilité en cas de perte ou de vol de la carte Si respect intégral de tous les devoirs de diligence	CHF 0.-
Onlineaccess (facultatif) Gestion des vos cartes en quelques clics et achats sécurisés sur internet	gratuit
Mobileaccess (facultatif) Sécurité et contrôle renforcés par téléphone portable	
■ Security Check: avis en cas de soupçon d'utilisation abusive de votre carte	gratuit
■ Shop Info: avis automatique après chacun des vos achats	par SMS CHF 0.20
■ Consultation du solde et des transactions	par SMS CHF 0.50
Délai de paiement du décompte mensuel à compter de la date d'émission	25 jours
Programme de remboursement par acomptes Taux d'intérêts annuels au maximum L'octroi d'un crédit est seulement permis s'il n'occasionne pas de surendettement (LCD art. 3 let. n)	15 %
Carte de remplacement Remplacement immédiat de la carte et mise à disposition d'une somme d'argent de CHF 1'000.-. Dans les 48 heures, en cas de perte ou de vol	CHF 20.-
Assurance frais d'annulation de voyage (facultative)***	
■ Couverture individuelle, au maximum CHF 7'500.-/par événement	par année CHF 20.-
■ Couverture familiale, au maximum CHF 30'000.-/par événement	par année CHF 30.-
Assurance accidents de voyage*** Couverture maximale	gratuite
■ en cas de décès ou d'invalidité permanente CHF 300'000.-	
■ pour frais de sauvetage et de rapatriement CHF 60'000.-	
■ en cas de retard/perte de bagages, pour les achats de remplacement avec la carte de crédit WWF CHF 3'000.-	
Assurance couverture des achats*** Assure les achats effectués avec votre carte de crédit WWF en magasin et sur internet dans le monde entier pendant 30 jours contre le brigandage, le vol, la destruction et l'endommagement. Par sinistre, maximum CHF 2'000.-, somme maximale pour le dommage par an CHF 5'000.-	gratuite
Assurance protection juridique*** Protection juridique internationale pour le règlement du sinistre par le service juridique ou remboursement des coûts, au maximum CHF 50'000.-	gratuite
Assurance protection juridique privée et circulation (facultative)	
■ Couverture individuelle, au maximum CHF 250'000.-/par événement****	par année CHF 175.-
■ Couverture familiale, au maximum CHF 250'000.-/par événement****	par année CHF 230.-
Assurance du solde (facultative) Assistance financière temporaire par couverture du solde en cas de perte involontaire de l'emploi, incapacité de travail totale temporaire, invalidité ou décès Couverture : CHF 10'000.- au maximum par événement Prime mensuelle sur le solde ouvert du décompte mensuel	0,49%

* Valable pour les cartes de crédit, payé par Cornèrcard.

** S'il nous est impossible d'émettre une carte de crédit WWF, nous vous remettons volontiers une carte prépayée WWF. La cotisation annuelle s'élève à CHF 0.- la première année, CHF 50.- à partir de la deuxième année.

*** Uniquement valable en cas de paiement avec la carte de crédit WWF Visa ou MasterCard.

**** CHF 50'000.- hors de l'AELE/UE.

Demande de carte de crédit WWF Visa ou MasterCard

Demande de carte

Oui, je commande par la présente une carte de crédit WWF:



Visa: 1326440758901
 MasterCard: 1326440757430



Visa: 1326441161152
 MasterCard: 1326441692076



Visa: 1326441382432
 MasterCard: 1326441833664



Visa: 1326441577389
 MasterCard: 1326442188182

1. Données personnelles du titulaire de la carte principale

Voici comment mon nom doit apparaître sur la carte (prénom/nom):
 (20 caractères max, espaces compris; ni trémas, ni accents)

Important: veuillez remplir dûment le présent formulaire en lettres capitales et le renvoyer.

Monsieur Madame

Langue de correspondance: F A I

Nom	Prénom
Rue/n°	NPA/lieu
Y résidant depuis	
Date de naissance	Nationalité
Téléphone privé	Téléphone portable
E-mail	
Etat civil	Nombre d'enfants mineurs
Pour les étrangers: type de livret pour étrangers (veuillez joindre une copie)	<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> L
Depuis	En Suisse depuis
Adresse précédente du	au
Adresse	

2. Activité professionnelle / situation financière

employé(e) indépendant(e) retraité(e) en formation

Employeur	depuis
Profession/fonction	Téléphone
Rue/n°	NPA/lieu
Revenu annuel brut en CHF (donnée obligatoire de par la loi selon LCC, art. 30)	
Appartement/maison <input type="checkbox"/> est loué(e) <input type="checkbox"/> m'appartient	Frais annuels habitation en CHF
<input type="checkbox"/> LSV/débit direct (pour paiements directement par votre banque)	

Le demandeur reconnaît à l'émetteur de carte le droit de délivrer, pour des raisons de solvabilité, une carte prépayée WWF Visa ou MasterCard au lieu de la carte de crédit WWF Visa ou MasterCard demandée. En cas d'émission d'une carte prépayée WWF Visa ou MasterCard, le demandeur reçoit des informations détaillées concernant la cotisation annuelle, les frais de recharge, etc. (les informations peuvent être consultées en permanence sur www.cornercard.ch) ainsi que les conditions générales y relatives, lesquelles sont considérées comme explicitement acceptées avec la signature et/ou l'utilisation de la carte.

3. Données personnelles du demandeur de la carte supplémentaire

Oui, je commande par la présente, avec responsabilité solidaire, une carte supplémentaire* WWF pour la personne suivante qui réside avec moi à mon adresse de domicile:

J'ai déjà une carte principale portant le numéro

Epoux(se) Partenaire Fille/fils (âge minimum: 16 ans)

Voici comment mon nom doit apparaître sur la carte (prénom/nom):
(20 caractères max, espaces compris; ni trémas, ni accents)

Monsieur Madame

Nom Prénom

Date de naissance Nationalité

Profession Téléphone portable

E-mail

Pour les étrangers: type de livret pour étrangers C B G L depuis

(veuillez joindre une copie)

Revenu annuel brut en CHF LSV/débit direct

(donnée obligatoire de par la loi selon LCC, art. 30)

Pour paiements directement par votre banque

* Le demandeur reconnaît à l'émetteur de carte le droit de délivrer, pour des raisons de solvabilité, une carte additionnelle (au sens de l'art. 1 CG) au lieu de la carte supplémentaire demandée.



Carte supplémentaire WWF pour CHF 75.-

4. Prestations supplémentaires

Onlineaccess (adresse e-mail obligatoire) gratuit M48

Mobileaccess (numéro de portable obligatoire) CHF 0.20-0.50/SMS A19

Indication et déclaration pour l'assurance facultative: Les prestations d'assurance ne sont fournies que conformément aux **Conditions Générales d'Assurance (CGA)** qui s'appliquent à l'**assurance du solde**, à l'**assurance frais d'annulation de voyage** et à l'**assurance supplémentaire accidents d'avion**. Ces conditions peuvent à tout moment être consultées à l'adresse www.comercard.ch/f/cg et me sont envoyées avec la lettre de confirmation d'assurance.

Assurance frais d'annulation de voyage 097

Couverture individuelle Couverture familiale

La Zurich Compagnie d'Assurances SA, 8085 Zurich est l'organisme prestataire de cette assurance.

Couverture d'assurance:

- Annulation du voyage
 - Interruption ou fin prématurée du voyage
 - Départ retardé du voyage
 - Remboursement au prorata des frais de séjour
- À la survenance de l'événement assuré, les frais d'annulation dus et/ou (en cas de départ retardé) les frais supplémentaires justifiés seront remboursés.

Début et durée: L'assurance prend effet dès le moment où l'adhésion est arrivée chez Cornercard. Elle est conclue pour une durée d'une année. Si elle n'est pas résiliée au plus tard deux mois avant l'échéance, elle se prolonge tacitement d'une année. En cas de résiliation écrite de la carte, la couverture d'assurance s'éteint avec l'échéance de la carte.

Conditions: Pour qu'il y ait couverture d'assurance, l'arrangement de voyage doit être payé au minimum à 51% et à l'avance avec une carte Cornercard.

Prime annuelle: Couverture individuelle: CHF 20; Couverture familiale: CHF 30

Prestations: Couverture individuelle: CHF 7'500 au maximum par événement; Couverture familiale: CHF 7'500 au maximum par personne et par événement; au maximum CHF 30'000 par événement.

Assurance du solde O96

Par ma signature sur cette adhésion, je conclus l'assurance du solde pour les dettes résiduelles correspondantes dues sur ma carte principale ou, dans la mesure où cela est applicable, sur ma carte supplémentaire. Les transactions d'éventuelles cartes additionnelles ne sont couvertes que dans le cadre de la couverture d'assurance pour la carte principale. Le preneur d'assurance est la Cornèr Banque SA, les assureurs sont les sociétés AIG Life Insurance Company (Switzerland) Ltd, Via Camara 19, 6932 Breganzona (couverture décès) et Chartis Europe S.A., Courbevoie, succursale de Zurich, Gutenbergstrasse 1, 8027 Zurich (autres risques).

Pour faire valoir les **droits aux prestations**, on peut s'adresser **uniquement aux compagnies d'assurance**. La **prime mensuelle** est de 0,49 % du solde du décompte mensuel et est débitée directement de votre unité de facturation.

La **couverture d'assurance** couvre les risques suivants:

- 1. Décès suite à une maladie ou à un accident:** paiement des dettes résiduelles assurées conformément aux CGA jusqu'à CHF 10'000 maximum.
- 2. Incapacité de travail totale temporaire:** si l'incapacité de travail dure plus de 60 jours consécutifs, l'assureur paie, conformément aux CGA, 10 % des dettes résiduelles assurées par mois jusqu'à CHF 1'000 maximum.
- 3. Invalidité totale permanente:** paiement des dettes résiduelles assurées conformément aux CGA jusqu'à CHF 10'000 maximum.
- 4. Perte involontaire d'emploi:** si la période de chômage dure de plus de 60 jours consécutifs, l'assureur paie, conformément aux CGA, par période complète de 30 jours de chômage continu 10 % des dettes résiduelles assurées en 10 versements mensuels au maximum jusqu'à CHF 1'000 par mois.

En tant que demandeur de l'**assurance du solde**, je confirme que je suis âgé(e) de 18 ans au moins et de 62 ans au plus, que je suis domicilié(e) en Suisse ou en Principauté du Liechtenstein, que j'exerce une activité lucrative depuis au moins 6 mois et au moins 16 heures par semaine (**la couverture chômage ne s'applique pas aux travailleurs indépendants**), que je suis au bénéfice d'un contrat de travail non résilié et à durée illimitée, que je ne m'apprête pas à prendre une retraite anticipée, que je ne suis pas resté(e) absent(e) du travail complètement ou partiellement plus de 25 jours ouvrables au cours des 12 derniers mois pour cause de maladie ou d'accident, que je n'ai pas été hospitalisé(e) plus de 20 jours consécutifs et que je ne m'apprête pas à être hospitalisé(e).

L'assurance commence à la date mentionnée dans la confirmation d'assurance (et lorsque les conditions mentionnées ci-dessus sont remplies) et reste en vigueur pour moi uniquement si les primes échues sont payées et si ma carte n'a pas été définitivement bloquée (par exemple suite à une procédure de poursuite ou de faillite en attente). En outre, l'assurance devient caduque après résiliation et restitution de toutes les cartes regroupées dans la même unité de facturation ainsi qu'après liquidation complète du solde ouvert. Mon assurance prend fin automatiquement à mon 75e anniversaire, toutefois, l'assurance pour incapacité de travail, invalidité et chômage prend fin à mon 65e anniversaire.

5. Identification de l'ayant droit économique (formulaire A selon art. 3 et 4 CDB).

Important: à compléter absolument! (Données obligatoires de par la loi)

Je soussigné, en tant que titulaire de la carte principale/demandeur, déclare que l'argent qui sert à payer les factures de la carte de crédit principale et (si existante) de la carte supplémentaire et/ou qui est versé à l'émetteur de carte au-delà de ce montant (veuillez cocher la case correspondante)

m'appartient exclusivement

appartient à la/aux personne/s suivante/s, c'est-à-dire: Nom/prénom (ou raison sociale), date de naissance, nationalité, adresse/siège, État

pour la carte principale, resp. la carte additionnelle (si existante)

pour la carte supplémentaire (si existante)

Je soussigné, en tant que titulaire de la carte principale/demandeur, m'engage à communiquer spontanément les modifications à l'émetteur de carte. Le fait de remplir intentionnellement ce formulaire A de manière erronée est punissable (art. 251 du Code pénal suisse, faux dans les titres; peine prévue: peine privative de liberté jusqu'à 5 ans ou peine pécuniaire).

6. Déclaration

(*) Je confirme l'exactitude des indications fournies dans la présente demande. Je déclare avoir reçu et compris l'**extrait des conditions générales (CG)** susmentionné pour les cartes Classic et Gold Visa et MasterCard de la Cornèr Banque S.A. et reconnaître les obligations qui en découlent. J'autorise la Cornèr Banque S.A. à rejeter cette demande sans en justifier les raisons. En cas d'acceptation de la présente demande de carte, je recevrai la carte demandée, une copie de la présente demande de carte accompagnée de la convention de crédit, les CG dans leur version intégrale (qui peuvent aussi être consultées sur www.cornercard.ch/f/agb ou commandées au +41 (0) 844 00 41 41 ainsi que mon code NIP personnel. Je recevrai également les conditions d'assurance des assurances qui sont automatiquement et gratuitement incluses dans les produits Classic, respectivement qui sont comprises en plus sur demande et moyennant paiement. Les primes y relatives seront automatiquement débitées de ma carte. **L'utilisation** et/ou la **signature de la carte** constituent/constitue la confirmation que j'ai reçu, que j'ai compris et que j'**accepte sans réserve la version intégrale des CG** (y compris les clauses d'assentiment, de transmissibilité et de confirmation de l'art. 9, paragraphes 1, 2, 3 et 4) ainsi que les **conditions d'assurance** concernées. **Cotisations annuelles, taux de change et frais de dossier:** cotisation annuelle pour la carte principale: CHF 85.-. Cotisation annuelle pour la carte supplémentaire: CHF 75.-. Les dépenses effectuées en monnaie étrangère sont soumises au cours de change retail de la Cornèr Banque S.A. le jour de la comptabilisation, plus frais administratifs pour monnaies étrangères de 0,9 % au maximum. La Cornèr Banque S.A. est autorisée à débiter CHF 20.- de frais administratifs pour chaque rappel concernant des retards de paiement, ainsi que pour chaque système de recouvrement direct retourné (LSV, débit direct). **Retraits d'argent liquide:** une commission de 2,5 % est perçue sur les retraits d'argent liquide, mais de CHF 6.- au minimum en cas de retrait à un distributeur automatique de billets et de CHF 10.- en cas de retrait à un guichet bancaire. **Autorisation:** j'autorise la Cornèr Banque S.A. à utiliser mon adresse e-mail pour ses propres activités de marketing. J'autorise en outre la Cornèr Banque S.A. à fournir au site de vente de billets concerné, au WWF ou aux tiers mandatés par ses soins des informations sur mes coordonnées (nom, prénom, rue/n°, NPA, lieu, n° de téléphone, adresse e-mail, date de naissance) ainsi que les données de ma carte (Chip-ID, Cornèrcard-ID, date d'expiration de la carte) pour le traitement de l'option WWF et sur l'utilisation de ma carte, pour autant qu'elles s'avèrent nécessaires au traitement de la carte. **Prestation de WWF:** je prends note et accepte que le WWF est libre de décider si et quelles prestations supplémentaires (dans le domaine de la communication, etc.) elle veut fournir. **Fonction d'accès booking number:** les conditions générales de l'organisateur, respectivement du partenaire d'accès font foi pour la réservation (plus amples informations sur www.libertyaccess.ch et sous les liens indiqués) de la manifestation ou de la prestation concernée, respectivement pour l'accès à la manifestation et le recours à la prestation. La Cornèr Banque S.A. décline toute responsabilité en ce qui concerne la lisibilité électronique de la fonction d'accès booking number au point d'accès (point of access) concerné.

7. Signature

En signant ce document, je déclare avoir pris connaissance des informations citées et les avoir comprises.

Lieu/date (*) Signature du demandeur de la carte principale 

Lieu/date (*) Signature du demandeur de la carte supplémentaire 

Important: Veuillez aussi signer les conditions générales (page 4)

Avez-vous pensé à tout?



- Revenu annuel indiqué?
- Formulaire A (paragraphe 5) intégralement complété?
- Copie d'une pièce de légitimation officielle (permis de conduire, passeport, carte d'identité, livret pour étrangers) annexée?
- Demande de carte datée et signée?
- Prestations complémentaires à votre carte de crédit WWF souhaitées? Veuillez cocher ce qui convient.
- Votre carte de crédit WWF cochée?

Important: signer le présent formulaire et le renvoyer avec toutes les annexes à:
Cornèr Banca SA, Cornèrcard, Via Canova 16, 6901 Lugano.

Extrait des conditions générales pour les cartes Classic et Gold Visa et MasterCard de la Cornèr Banque SA

1. Utilisation de la carte/décompte mensuel/responsabilité

Le titulaire certifie l'exactitude du montant approuvé dans le cadre d'une utilisation de la carte et autorise expressément et irrévocablement la banque à verser ce montant à l'entreprise contractuelle ou à la banque habilitée. La banque rejette toute responsabilité pour les opérations commerciales conclues en utilisant la carte. Le titulaire de la carte principale est solidairement responsable de toutes les obligations découlant de l'utilisation de la carte supplémentaire ou additionnelle, même s'il y a facturation séparé pour les titulaires de ces cartes.

2. Intermédiation en assurance et protection des données

Je prends note qu'en cas d'intermédiation de contrats d'assurance, seul l'assureur correspondant est tenu responsable des erreurs, des négligences ou des renseignements erronés fournis. Mes données sont traitées en toute confidentialité. Pour leur conservation et leur traitement, la Cornèr Banque SA tient compte des dispositions de la législation en matière de protection des données. Dans la mesure où cela est autorisé par la législation suisse et qu'une protection des données en bonne et due forme est garantie, la Cornèr Banque SA peut charger un tiers, en Suisse, de traiter la demande de carte et d'assurer le déroulement de l'émission de carte et des transactions.

Les données personnelles, mises à disposition dans le cadre des assurances, peuvent être transmises aux assureurs et sont traitées par la Cornèr Banque SA et les assureurs exclusivement aux fins de conclusion et d'administration du contrat d'assurance ainsi qu'en cas de sinistre. Les données personnelles peuvent être transmises à un tiers mandaté et/ou à une autre société du groupe Cornèr Banque SA dans le cadre de l'exécution du contrat d'assurance. Un transfert de données à l'étranger est également possible, dans la mesure où le pays tiers (du point de vue de la législation suisse en matière de protection des données) dispose d'une législation conforme en matière de protection des données. Les données personnelles sont conservées sous forme électronique et/ou papier. Je prends également note que je dispose de droits à l'information, conformément à la législation en matière de protection des données, et que je peux, dans certaines circonstances, exiger la correction, le blocage ou la suppression de certaines données enregistrées par la Cornèr Banque SA.

3. Droit applicable et tribunal compétent

Tous les rapports juridiques du titulaire d'une carte principale, supplémentaire et additionnelle avec la banque sont soumis au **droit suisse**. **Le lieu d'exécution, le for de la poursuite** pour les titulaires d'une carte principale, supplémentaire ou additionnelle domiciliés à l'étranger ainsi que le **for juridique exclusif** pour toutes les procédures est **Lugano**, sous réserve de dispositions impératives du droit suisse. La banque se réserve toutefois le droit de poursuivre en justice le titulaire d'une carte principale, supplémentaire ou additionnelle auprès du tribunal de son lieu de domicile ou de tout autre tribunal compétent.

Accord d'option de crédit

Entre la **Cornèr Banque SA, Via Canova 16, 6901 Lugano (ci-après «la banque»)** et le **titulaire de la carte**

1. Option de crédit/intérêts

L'option de crédit donne au titulaire d'une carte principale ou d'une carte supplémentaire (ci-après «titulaire») la possibilité de payer par mensualités le montant justifié sur le décompte mensuel correspondant pour des transactions effectuées au terme du délai d'annulation (voir point 3 ci-dessous). La banque doit recevoir 5 % du solde total reporté sur le décompte, mais au moins CHF 100, avant la date indiquée sur le décompte mensuel. Si, à la date en question, la banque n'est pas en possession de ce montant ou que ce montant est inférieur au minimum prévu, le titulaire est considéré, sans autre forme de préavis, comme étant en demeure de payer le solde total, avec toutes les conséquences juridiques correspondantes. Avec la demeure du titulaire vient immédiatement à échéance également le solde d'éventuels autres décomptes mensuels libellés au nom du même titulaire. D'éventuels dépassements de la limite de dépenses doivent être immédiatement payés.

Les intérêts annuels calculés sur les arriérés dépendent du comportement de paiement du titulaire et sont de 15 % au maximum. Tout paiement partiel est tout d'abord imputé au paiement des intérêts dus.

2. Examen de la capacité de contracter un crédit/limite de dépenses/limite globale

La limite de dépenses est fixée sur la base de l'examen de la capacité du titulaire à contracter un crédit, et est communiquée à ce dernier en même temps qu'une copie de ce document et la carte de crédit lui sont envoyées. Cette limite de dépenses représente au plus 15 % (pour les cartes Classic) ou 20 % (pour les cartes Gold) du revenu annuel mentionné dans la demande de carte, ou une fraction de ces pourcentages. En règle générale, le montant maximum est limité à CHF 10'000 (pour les cartes Classic) ou à CHF 90'000 (pour les cartes Gold).

L'examen de la capacité de contracter un crédit se fait sur la base des informations indiquées par le titulaire dans la demande de carte. Ces informations sont, avec la solvabilité, contrôlées au Centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO) et à la Centrale d'information de crédit (ZEK) sur demande de la banque. Des informations supplémentaires peuvent être, le cas échéant, demandées aux autorités publiques, à l'employeur ou aux banques du titulaire.

La limite de dépenses fixée pour le titulaire d'une carte principale s'étend également comme limite globale à toutes ses cartes principales et additionnelles, l'intégralité des utilisations faites de ces cartes ne devant pas dépasser cette limite globale. De la même manière, la limite de dépenses fixée pour le titulaire d'une carte supplémentaire s'applique à toutes ses cartes supplémentaires.

La banque se réserve le droit de modifier à tout moment la limite de dépenses au moyen d'une communication écrite au titulaire. Le titulaire se doit d'informer immédiatement la banque en cas de dégradation de sa situation économique.

3. Annulation et résiliation

Le titulaire a le droit d'annuler par écrit ce contrat de crédit dans les 7 jours qui suivent la réception de la copie de ce document. La banque a le droit de résilier à tout moment par écrit l'option de crédit demandée dans un délai de 30 jours. Du reste, le présent contrat de crédit prend fin au terme du contrat de carte de crédit.

4. Divers

Toutes les modifications au présent contrat de crédit doivent être mises par écrit. D'ailleurs, les Conditions Générales qui s'appliquent respectivement aux cartes Classic et Gold Visa et MasterCard de la Cornèr Banque SA sont envoyées au titulaire en même temps qu'une copie de la demande de carte et du contrat de crédit ainsi que la carte (disponibles à l'adresse www.cornercard.ch ou possibilité de les commander au +41 (0)844 00 41 41).

Version 01/2011

Signature

En signant ce document, je déclare avoir pris connaissance des informations citées et les avoir comprises.

Lieu/date

(*) Signature du demandeur de la carte principale X

Lieu/date

(*) Signature du demandeur de la carte supplémentaire X